



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## OMNIPLEX EP 00

Date de révision 04-mai-2015

Remplace la version 14-août-2013

Version 2

### Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit OMNIPLEX EP 00

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

MINERVA-OIL SAS  
Rue du 11 Novembre  
87380 Meuzac  
France

Téléphone: +33 555 09 97 03

##### Pour plus d'informations, contacter

contact@minerva-oil.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

##### Numéro d'appel d'urgence

##### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
France	ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

##### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases R Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation 1999/45/CE

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement                      Aucun(e)

Mentions de danger spécifiques de l'UE  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. MÉLANGES

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	288-917-4	85940-28-9	0.1-1	Xi; R36/38 N; R51/53	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible

### **COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION**

Ce produit est une graisse lithium basée sur l'huile minérale avec des additives. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon et à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes**                                      Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin**                              Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés  
Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions individuelles**

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Autres informations**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de conservation**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Méthodes de gestion des risques**

Les informations obligatoires figurent dans cette fiche signalétique.

## **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Équipement de protection individuelle**



**Protection des mains**

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur  $\geq 0,38$  mm - Temps de Passage  $>480$  min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

**Protection des yeux/du visage**

Éviter le contact avec les yeux.

**Protection corporelle**

Vêtements de protection adaptés.

**Protection respiratoire**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Semi-solide
<b>Aspect</b>	Lissez
<b>Couleur</b>	vert
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		Sans objet
Point d'éclair	$> 150$ °C / $> 302$ °F	Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Gravité spécifique		Aucune information disponible

<b>Solubilité(s)</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

**Densité** < 1000 kg/m<sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Sensibilisation</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Cancérogénicité</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>STOT-exposition unique</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>STOT-exposition répétée</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Danger par aspiration** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale 4913 mg/kg  
DL50, voie cutanée 4917 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 (concentration létale)
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	= 3000 mg/kg ( Rat )		

#### **Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

**Inhalation** L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.

**Contact oculaire** Aucune irritation oculaire attendue.

**Contact avec la peau** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**Ingestion** Malaise (vague sentiment d'inconfort).

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnels émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts		2.2: 96 h Cyprinodon variegatus mg/L LC50	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N'EST PAS RAPIDEMENT BIODÉGRADABLE.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol**  
Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité**  
Insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** 13 08 99

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

### Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Maladies professionnelles** Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse.

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Inventaires internationaux

---

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	-
NZIoC	-

**Légende**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 04-mai-2015

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour, 1, 3, 11, 12, 15, 16.

**Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**